

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2018

Date de convocation : 17 octobre 2018

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes de Passy-Grigny

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de votants : 66

53 (à partir délib. 18-222)

64

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danièle DESPEZELLE-GALLET suppléante remplaçant Pierre CHARLES, Marylise MARTIN, Martine CHÉRE, Cécile OESLICK, Emmanuelle LÉTÉ, Isabelle MICHELET, Francine PICAUVET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Sylvie PIETREMENT suppléante remplaçant Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, José BOUDE suppléant remplaçant Edouard VAUTRIN, Régis COUTANT, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Ludovic WELCHE, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Patrick BERGER suppléant remplaçant Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Frédéric POMMELET, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Patrick MARX et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

Mme Thérèse LEBRUN-DAVID donne pouvoir à Mme Christiane FOURNY

M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DÉPIT

Mme Maryse MINOT donne pouvoir à M. Régis COUTANT

M. Jean-Claude GUERINEAU donne pouvoir à Mme Emmanuelle LÉTÉ

Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à Mme Francine PICAUVET

M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Gérard GUYARD

Mme Dominique VASSEUR-LEDROU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

M. Jackie BARROIS donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER

M. Didier POUPINEL-DESCAMBRES donne pouvoir à Mme Muguette CURFS

M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

M. David COUTELAS donne pouvoir à M. David QUATREVAUX

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Nathalie PROLA, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Catherine BANDRY, MM. Pierre CHARLES, Maurice LOMBARD, Laurent COUVREUR, Edouard VAUTRIN, Jacky GRANDREMY, Jean-Pierre URIEL, Yves BOBIN et Gabriel MOREAU.

Était absent : Mme Céline MEUNIER, MM. Didier TALON et Jean-Luc TARATUTA.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

**18-210. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve la réalisation d'une étude pré-opérationnelle qui permettra à la communauté de disposer d'éléments d'analyse et de cadrage suffisants afin de définir sa stratégie opérationnelle d'amélioration de l'habitat et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation de ladite étude.

Il sollicite une aide financière auprès de l'ANAH et de la Région Grand Est.

Adopté à l'unanimité.

**18-211. OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de verser un complément à hauteur de 110 000 € sur la subvention allouée à l'Office de tourisme des Paysages de la Champagne, pour l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité.

**18-212. BUDGET ECONOMIE - 703.
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE INDUSTRIEL A DORMANS.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Pour financer l'acquisition de l'immeuble industriel sis 15 rue de la Sablonnière à Dormans, le Conseil autorise le Président à réaliser auprès de la Banque Postale le contrat de prêt de 480 000 € selon les caractéristiques financières ci-dessous énumérées.

Capital emprunté : 480 000 €
Durée d'amortissement : 20 ans
Périodicité de remboursement : mensuelle
Taux d'intérêt annuel fixe : 1,73 %
Mode de calcul de l'amortissement : échéances constantes
Coût du financement : 88 392,27 €
Frais et/ou Commission : 480 €

Adopté à l'unanimité.

**18-213. TRANSFERT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT IMPUTABLES AUX BUDGETS ANNEXES.
Annule et remplace la délibération n°17-295 en date du 15 novembre 2017.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Dans un souci de juste répartition de la dépense, le Conseil décide de la refacturation aux budgets annexes des frais de fonctionnement, telle que proposée ci-dessous :

1/ Dépenses de personnel administratif et technique

Il sera refacturé à chaque budget annexe le pourcentage défini du coût brut de chacun des agents ci-après listés :

Service Agent / code budget	Eau potable 701	Ass. collectif 702	Ass. non collectif 709	Economie 703
Barbier Julian			100%	
Bécard Julien		100%		
Boiselle Geneviève		50%		
Cestia Aurélien	100%			
Jorda Nadine	20%	20%		
Mallet Billy		100%		
Masson Loïc		100%		
Poncelet David	20%	20%		
Rollé Eric	20%	30%		
Swiatczak Sylvie		10%		

2/ Indemnités de fonction des vice-présidents

Il sera refacturé à chaque budget annexe le pourcentage défini du coût brut de chacun des élus ci-dessous listés :

Service Elu / code budget	Eau potable 701	Ass EU 702	Ass NC 709	Economie 703
Dépit Didier				100%
Guenet Sylvie		100%		
Lecacheur Freddy		100%		
Lombard Maurice			100%	
Miguel Roger	100%			

3/ Frais de structure

Il sera refacturé à chaque budget annexe le montant forfaitaire ci-après :

Service	Eau potable	Ass EU	Ass NC	Economie
Elu / code budget	701	702	709	703
Forfait	12 000	24 000	3 000	-

Adopté à l'unanimité.

18-214. PRESTATION DE SERVICE DE FACTURATION ET DE RECouvreMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DE ROMERY ET VAUCIENNES.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil autorise le Président à signer la convention de mandat de perception et de reversement avec le délégataire VEOLIA relative à la sous-traitance de la facturation de la redevance assainissement pour les communes de Romery et Vauciennes, pour un coût de 2,80 € HT par abonné et par facture émise.

Adopté à l'unanimité.

18-215. BUDGET GENERAL - 700. EXERCICE 2018. DECISION MODIFICATIVE N°4.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'ajustement de crédits portant dotations aux amortissements ainsi que l'annulation de la subvention perçue en 2016 à tort sur le budget principal pour enregistrement sur le budget assainissement.

Adopté à l'unanimité.

18-216. BUDGET EAU POTABLE - 701. EXERCICE 2018. DECISION MODIFICATIVE N°3.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'ajustement de crédits portant dotations aux amortissements.

Adopté à l'unanimité.

18-217. BUDGET ASSAINISSEMENT - 702. EXERCICE 2018. DECISION MODIFICATIVE N°4.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'ajustement de crédits portant dotations aux amortissements.

Adopté à l'unanimité.

18-218. POINT MULTI-SERVICES DE CUCHERY. AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE BAIL COMMERCIAL.

Rapporteur : Didier DEPIT

Suite à la cessation d'activité de Mme Dominique BOUZY, actuelle gérante du point multi-services, et la cession de son fonds de commerce, le Conseil autorise le Président à signer un bail commercial au profit de Mme Linda THOMAS, pour une durée de neuf années, à la somme de 6 000 €, soit un loyer mensuel de 500 €, payable à terme d'avance.

Adopté à l'unanimité.

18-219. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS. SYNDICAT MIXTE DE LA MARNE MOYENNE.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil approuve la fusion des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Marne Moyenne,
- Syndicat mixte des Tarnauds,
- Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique du bassin de l'Isson,
- Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Orconté,
- Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Marne,
- Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'aménagement hydraulique de la rivière Somme,
- Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'assainissement des Vallées du Cubry, du Sourdon et autres cours d'eau annexes.

Il approuve le projet de périmètre et les statuts du syndicat mixte fermé présenté ci-dessous :

- la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise ;
- la Communauté de communes de Vitry Champagne et Der ;
- la Communauté de communes Perthois-Bocage et Der ;
- la Communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ;
- la Communauté de communes de la Moivre à la Coole ;
- la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne ;
- la Communauté d'agglomération d'Epemay, Coteaux et Plaine de Champagne ;
- la Communauté de communes des Paysages de la Champagne ;
- la Communauté de communes du Sud Marnais.

Il approuve la création d'un nouveau syndicat issu de la fusion des syndicats et de l'extension du périmètre sur le bassin de la Marne Moyenne au 1^{er} janvier 2019.

Il transfère les compétences suivantes au Syndicat Mixte sur la Marne Moyenne issu de la fusion :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique au sens du 1^o de l'article L.211-7, I du Code de l'environnement)
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (au sens du 2^o de l'article L.211-7, I du Code de l'environnement).
- la prévention des inondations au sens du 5^o de l'article L.211-7, I du Code de l'environnement, pour réaliser des études relatives à la prévention contre les inondations.
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (au sens du 8^o de l'article L.211-7, I du Code de l'environnement).
- la maîtrise d'ouvrage de la prévention contre les inondations (compétence à la carte) revenant ainsi à lui transférer l'intégralité de la compétence 5^o de l'article L.211-7, I du Code de l'environnement.

Il désigne à compter du 1^{er} janvier 2019, les délégués titulaires suivants au sein du comité syndical du Syndicat mixte de la Marne Moyenne : M. Roger MIGUEL et Mme Catherine FONTANESI.

Adopté à l'unanimité.

18-220. REHABILITATION DE LA CONDUITE AEP RUE DU MOULIN, A VANDIERES. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre de la réhabilitation de la conduite AEP rue du Moulin, à Vandières ; opération pour laquelle un groupement de commande a été constitué avec la Commune pour le renforcement de la conduite de ø 60 mm par une conduite de ø 125 mm permettant d'assurer la défense incendie du lotissement « Le Clos Magonet », le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

18-221 FIXATION DES TARIFS - VENTE D'EAU EN GROS AUX COMMUNES DE BOURSULT ET VAUCIENNES.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Suite à la dissolution du SMIAEP des Goulottes qui produisait et distribuait de l'eau potable pour les communes d'Oeuilly, Leuvrigny, Boursault et Vauciennes, il convient de fixer un tarif de vente d'eau en gros pour les communes de Boursault et Vauciennes.

Le Conseil fixe le tarif de vente d'eau en gros à 0,7135 € HT/m³ comprenant :

- une part distributeur revenant à la CCPC de 0,6167 € HT/m³ permettant de couvrir ses charges ainsi que les renouvellements d'installations qui seront nécessaires ;
- une part revenant à l'Agence de l'Eau (préservation des ressources en eau) s'élevant à 0,0968 € HT/m³.

Adopté à l'unanimité.

Maryline VUIBLET et Thierry MALVAUX quittent la séance.

18-222. DSP EAU POTABLE. CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU SIDEP DE LA REGION DE SAINTE GEMME. AVENANT N°1.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le SIDEP de la Région de Ste Gemme, aujourd'hui dissous, a confié, dans le cadre d'un contrat de délégation par affermage, l'exploitation de son service public de l'eau, à compter du 1^{er} octobre 2012 à la Lyonnaise des Eaux et ce, jusqu'au 30 juin 2019.

Afin de permettre à la Communauté de mener à bien une réflexion d'ensemble sur les possibilités de rationalisation du service public d'eau potable (étude puis choix du mode de gestion), le Conseil autorise le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation portant prolongation de 6 mois du contrat (soit jusqu'au 31 décembre 2019), substitution de personnes morales, intégration des nouvelles obligations en matière d'information de l'autorité délégitante, des nouvelles obligations du délégataire liées aux travaux de proximité des

réseaux et des dispositions relatives à la fin du contrat ; ceci étant précisé que les modifications présentées n'entraînent aucune modification de la rémunération du délégataire.

Adopté à l'unanimité.

**18-223. DSP EAU POTABLE.
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SIAEP DU COCHELET.
AVENANT N°3.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le SIAEP du Cochelet, aujourd'hui dissous, a confié, dans le cadre d'un contrat de délégation par affermage, l'exploitation de son service public de l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2008 à la Lyonnaise des Eaux et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

Afin de permettre à la Communauté de mener à bien une réflexion d'ensemble sur les possibilités de rationalisation du service public d'eau potable (étude puis choix du mode de gestion), le Conseil autorise le Président à signer l'avenant n°3 portant prolongation de 6 mois du contrat (soit jusqu'au 30 juin 2020), substitution de personnes morales, intégration des nouvelles obligations en matière d'information de l'autorité délégante, des nouvelles obligations du délégataire liées aux travaux de proximité des réseaux et des dispositions relatives à la fin du contrat ; ceci étant précisé que les modifications présentées n'entraînent aucune modification de la rémunération du délégataire.

Adopté à l'unanimité.

**18-224. DSP EAU POTABLE.
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION
ET DE FOURNITURE D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE L'EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE.
AVENANT N°7.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

La Communauté de Communes des Coteaux de la Marne a confié, dans le cadre d'un contrat de délégation par affermage, l'exploitation de son service public de l'eau, à compter du 1^{er} juillet 2007 à VEOLIA Eau et ce, jusqu'au 30 juin 2019.

Afin de permettre à la Communauté de mener à bien une réflexion d'ensemble sur les possibilités de rationalisation du service public d'eau potable (étude puis choix du mode de gestion), le Conseil autorise le Président à signer l'avenant n°7 portant prolongation de 12 mois du contrat (soit jusqu'au 30 juin 2020), ceci étant précisé que les modifications présentées n'entraînent aucune modification de la rémunération du délégataire.

Adopté à l'unanimité.

18-225. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - EXERCICE 2017.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil adopte le rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

**18-226. DSP ASSAINISSEMENT.
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE
L'EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE.
AVENANT N°3.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

La Communauté de Communes des Coteaux de la Marne a confié, dans le cadre d'un contrat de délégation par affermage, l'exploitation de son service d'assainissement collectif, à compter du 1^{er} juillet 2007 à Véolia Eau et ce, jusqu'au 30 juin 2019.

Afin de permettre à la Communauté de mener à bien une réflexion d'ensemble sur les possibilités de rationalisation du service public d'assainissement collectif (étude puis choix du mode de gestion), le Conseil autorise le Président à signer l'avenant n°3 portant prolongation de 12 mois du contrat (soit jusqu'au 30 juin 2020), ceci étant précisé que les modifications présentées n'entraînent aucune modification de la rémunération du délégataire.

Adopté à l'unanimité.

**18-227. REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE VILLERS-SOUS-CHATILLON.
LANCLEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Suite au rapport de manquement administratif dressé par le service Police de l'eau de la DDT de la Marne relatant les manquements et les dysfonctionnements du système d'assainissement de Villers sous Châtillon et considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation de la station d'épuration, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux de réfection partielle de la station d'épuration de Villers sous Châtillon.

Adopté à l'unanimité.

**18-228. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MARTIN D'ABLOIS.
REALISATION D'ENQUETES A LA PARCELLE.
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement de St Martin d'Ablois, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des enquêtes de conformité à la parcelle.

Adopté à l'unanimité.

**18-229. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MARTIN D'ABLOIS.
REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION.
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement de St Martin d'Ablois, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de l'opération de réhabilitation de la station d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

**18-230. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE JULIEN DUCOS ET LOTISSEMENT DU BOIS DE L'EPEE, A SAINT MARTIN D'ABLOIS.
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement de St Martin d'Ablois, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux d'assainissement rue Julien Ducos et lotissement du Bois de l'Epée à St Martin d'Ablois

Adopté à l'unanimité.

18-231. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017.

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil adopte le rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

18-232. CONVENTION DE REPRISE DES LAMPES USAGEES EN DECHETTERIES.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil accepte les termes de la convention à établir avec ESR (regroupant les anciens éco-organismes Eco-systèmes et Récyllum), qui collecte l'ensemble des lampes d'éclairage, à l'exception des ampoules à filament et halogènes et qui met gratuitement à disposition de la collectivité deux types de conteneurs : un pour les tubes fluorescents et un pour les autres lampes.

Cette nouvelle convention de reprise s'applique à partir du 1^{er} janvier 2018, et est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h20.

Vu pour être affiché le 02 novembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, *Christian BRUYEN*

